



Outils de perfectionnement

Préambule

Les inhalothérapeutes travaillant dans les établissements de santé et services sociaux ont le devoir de dispenser des soins de qualité. Il est de leur responsabilité, comme le stipule le *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*, d'exercer leur pratique selon les normes les plus élevées possible en maintenant à jour et en perfectionnant leurs connaissances et habiletés.

Par conséquent, les réunions de services, la formation et l'orientation ainsi que la mise en place de mécanismes pour vérifier la qualité de l'acte sont les outils essentiels au maintien d'une pratique sécuritaire et optimale.



Réunions de service

Les réunions de service sont un mode de communication essentiel au sein du Service d'inhalothérapie. Elles sont un lieu d'échanges très important. Il est du devoir et de la responsabilité de l'inhalothérapeute de tous les secteurs d'activité et de toutes les plages horaires, tant en milieu privé qu'en milieu public, d'y participer.

Afin de véhiculer l'information au sein du Service, les réunions doivent être tenues régulièrement. Des procès-verbaux doivent être rédigés, selon les critères généralement reconnus, et conservés pour consultations ultérieures. Ces procès-verbaux doivent être disponibles et accessibles aux inhalothérapeutes en tout temps. Un registre doit contenir les signatures des inhalothérapeutes qui ont pris connaissance du procès-verbal.

D'autres modes de communication sont aussi suggérés pour véhiculer l'information entre les réunions : un cahier de communications et un tableau d'affichage en sont des exemples. Il est de la responsabilité de chaque inhalothérapeute de prendre connaissance de l'information et d'apposer sa signature sur le document afin d'indiquer qu'il a pris connaissance de l'information.

Orientation et formation en cours d'emploi

Le monde professionnel est en perpétuelle mutation et oblige ainsi les professionnels à actualiser leurs connaissances. La mise en place de programmes d'orientation du personnel et de formation continue est donc nécessaire, et ce, tant dans le milieu public que dans le milieu privé. L'inhalothérapeute a une obligation déontologique à l'égard de sa formation. Il se doit donc de parfaire ses connaissances par sa participation active à des activités de formation.

Orientation du personnel

À l'arrivée de nouveaux employés, d'un nouvel équipement, de modifications de pratique ou de changements de secteurs d'activité, une orientation adéquate doit être donnée, et ce, pour chacune des techniques, procédures et politiques liées à la prestation des soins cardiorespiratoires de chaque établissement. Un programme doit être élaboré à cet effet et doit comprendre une grille d'évaluation et un registre des activités vues et acquises durant l'orientation.

Programme de formation

La formation continue permet à l'individu de développer ses connaissances tout au long de sa pratique. Elle permet d'atteindre un niveau plus élevé ou d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine donné, ou encore, d'améliorer et de mettre à jour des qualifications professionnelles.

Tout d'abord, les inhalothérapeutes doivent établir annuellement leurs besoins de formation. Le sujet des formations peut varier en fonction des besoins des inhalothérapeutes. Le programme de formation peut comprendre :

- ~ une formation concernant les nouveaux appareils;
- ~ une formation au moment de la mise en place d'une nouvelle pratique ou technique ou d'un nouveau protocole;
- ~ des présentations scientifiques par des inhalothérapeutes ou par d'autres professionnels du réseau;
- ~ des formations de l'OPIQ, d'autres organismes ou associations et établissements d'enseignement.

De plus, les constats de l'analyse du programme de contrôle de la qualité de l'acte peuvent être discutés dans le cadre du programme de formation en cours d'emploi.

Par la suite, un horaire des activités, précisant les dates, les lieux et les noms des formateurs, doit être établi.

Enfin, un registre doit être tenu et celui-ci doit comprendre la liste des inhalothérapeutes ayant participé à la formation. Il est suggéré de conserver tous les documents ayant été distribués durant la tenue de ces formations dans un endroit prévu à cet effet, pour consultations ultérieures.

Formation en réanimation cardiorespiratoire

Le Bureau (Conseil d'administration) de l'Ordre exige une formation de base en BCLS (Basic Cardiac Life Support) et au moins une mise à jour aux deux ans. En cas d'urgence cardiorespiratoire, l'inhalothérapeute doit se conformer aux normes de la *Fondation des maladies du cœur* et la procédure doit être inscrite au manuel de techniques et de procédures.

En ce qui concerne les inhalothérapeutes travaillant en sédation-analgésie et en clinique privée d'anesthésie, une formation en ACLS (Advanced Cardiac Life Support) est recommandée. Par ailleurs, en sédation-analgésie, lorsqu'il n'y a pas présence d'un anesthésiologiste sur place, la formation en ACLS est exigée.



Particularités relatives à certains secteurs d'activité

En soins et services respiratoires à domicile

L'inhalothérapeute travaillant dans le secteur des soins et services respiratoires à domicile doit avoir des connaissances plus particulières sur l'ensemble des éléments suivants :

- ~ les besoins biopsychosociaux et environnementaux de l'utilisateur;
- ~ les soins palliatifs et les aspects liés à la mort et au deuil;
- ~ les aspects concernant l'adaptation et l'utilisation sécuritaire de l'appareillage à domicile;
- ~ la communication, le travail en équipe, les méthodes de rééducation et de réadaptation respiratoires;
- ~ les services du réseau communautaire.

Appréciation de la qualité de l'acte

L'appréciation de la qualité de l'acte consiste à estimer l'écart entre une situation observée et une situation jugée optimale. Le but du programme de l'appréciation de la qualité de l'acte est d'assurer à l'utilisateur des soins de qualité ainsi qu'une pratique sécuritaire et uniforme d'un inhalothérapeute à l'autre. En d'autres termes, le programme de l'appréciation de la qualité de l'acte permet de vérifier si les résultats obtenus sont conformes aux exigences établies.

Pour que la qualité de l'acte soit mesurable, certains outils sont nécessaires, notamment le respect des normes professionnelles édictées par l'OPIQ ainsi que diverses politiques (manuel de techniques et de procédures, protocoles en vigueur au sein de l'établissement).

Il est du devoir de l'inhalothérapeute, travaillant dans chacun des secteurs de la profession, tant en milieu privé qu'en milieu public, seul ou en groupe, de développer ce programme, afin de vérifier, entre autres, le respect des techniques, des ordonnances ou des protocoles établis, l'atteinte des objectifs de soins administrés et la satisfaction des besoins de la clientèle cible.

Compte tenu que tout acte d'inhalothérapie doit être inscrit au dossier de l'utilisateur, le programme d'appréciation de la qualité de l'acte doit aussi prévoir, à des intervalles réguliers, l'examen d'une série de dossiers dans le but de vérifier si le dossier médical reflète, avec précision, les actes posés par les inhalothérapeutes.

Les constats de ces analyses doivent être discutés durant les réunions de service et la conduite à tenir quant à ces constats devrait être incluse au programme de formation continue du service.

Champs d'application

L'évaluation peut être faite :

- ~ de façon individuelle;
- ~ par plage horaire (quart de travail);
- ~ par secteur d'activité.

Ces évaluations peuvent être faites par le responsable du service ou tout autre inhalothérapeute désigné (évaluation par les pairs), par d'autres professionnels, tels que les médecins, et par les usagers ayant recours aux services.

Éléments pouvant être évalués

Lorsque les différents outils sont créés, par exemple le manuel de techniques et de procédures et les programmes divers, il est possible de définir les éléments qui pourront être évalués et servir à mesurer la qualité de l'acte proprement dit. Aux fins d'exemple, voici quelques éléments pouvant être évalués.

L'acte d'inhalothérapie

Pour apprécier la qualité de l'acte d'inhalothérapie, veuillez vous référer au fascicule des normes professionnelles relatives au secteur d'activité approprié.

- ~ respect des normes établies;
- ~ préparation de l'équipement selon les règles d'asepsie;
- ~ préparation de la médication selon les règles d'asepsie;
- ~ port de la barrette d'identification;
- ~ approche de l'utilisateur;
- ~ enseignement de la technique à l'utilisateur;
- ~ administration des soins avec prudence et vigilance;
- ~ préoccupation du confort et des besoins généraux de l'utilisateur;
- ~ identification du professionnel auprès de l'utilisateur et utilisation d'un langage soigné et adapté;
- ~ communication de l'objectif du traitement;
- ~ obtention de la participation de l'utilisateur en fonction de ses capacités;
- ~ exécution consciencieuse des tâches confiées;
- ~ discrétion envers l'utilisateur (secret professionnel);
- ~ communication directe avec les autres professionnels, au besoin;
- ~ connaissance du dossier de l'utilisateur et respect de la prescription médicale;
- ~ inscription des observations au dossier médical de l'utilisateur dans les plus brefs délais;
- ~ vérification de l'atteinte des objectifs fixés.

Outils de perfectionnement

La tenue de dossier

Pour apprécier la qualité de la tenue de dossier, veuillez vous référer au fascicule *Dossier médical de l'usager*.

- ~ identification de l'usager sur le formulaire;
- ~ inscription de la date, de la nature de l'acte posé, de la médication et du dosage, s'il y a lieu;
- ~ respect de l'ordonnance médicale écrite, verbale ou téléphonique;
- ~ évaluation de la pertinence des observations;
- ~ respect des normes en tenue de dossiers;
- ~ vérification du dossier au moment des changements de prescription;
- ~ utilisation des abréviations techniques.

Le contrôle de la qualité de l'équipement

Pour apprécier la qualité du contrôle de l'appareillage, veuillez vous référer au fascicule *Appareillage* ainsi qu'aux fascicules des normes relatifs à chaque secteur d'activité. Les registres attestant les vérifications effectuées doivent être conservés dans le cadre du programme de contrôle de la qualité de l'acte.

L'aseptisation

Pour apprécier la qualité de l'aseptisation, veuillez vous référer au fascicule *Prévention de la transmission des infections*. Dans tous les cas, la qualité de l'aseptisation doit être conforme aux recommandations du comité de prévention des infections de l'établissement ou d'un établissement associé et respecter les techniques, les règles et les procédures établies.

Le professionnel

Il est essentiel que l'inhalothérapeute soit évalué de façon régulière. Voici certains aspects pouvant faire partie de l'évaluation de celui-ci :

- ~ manifeste un intérêt constant au travail;
- ~ collabore activement au sein de l'équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire;
- ~ démontre un bon esprit d'initiative;
- ~ partage de bon gré les responsabilités et les tâches;
- ~ fait preuve d'un raisonnement logique;
- ~ fait preuve d'une bonne concentration;
- ~ fait preuve d'un bon sens d'autonomie;
- ~ a confiance en soi;
- ~ possède la maîtrise de soi;
- ~ est capable d'empathie;
- ~ est capable de faire face aux imprévus et de redéfinir rapidement ses priorités;
- ~ accepte les différents rôles avec souplesse et enthousiasme;
- ~ assimile les nouvelles techniques;
- ~ accueille ouvertement et chaleureusement les nouveaux membres de l'équipe;
- ~ maintien des relations harmonieuses avec les membres de l'équipe;
- ~ respecte autrui;
- ~ respecte les normes établies;
- ~ démontre un sens clinique;
- ~ fait preuve de jugement et de discernement.

Particularités relatives à certains secteurs d'activité

En physiologie respiratoire

Pour qu'un programme de contrôle de la qualité de l'acte soit possible, le Service de physiologie respiratoire doit conserver l'ensemble des tracés, des courbes et des résultats intermédiaires. À des intervalles réguliers, l'inhalothérapeute doit procéder à l'examen d'une série de dossiers afin d'évaluer :

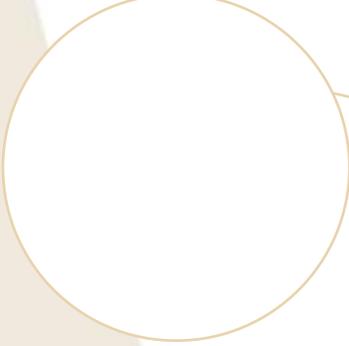
- ~ le nombre de courbes effectuées;
- ~ la reproductibilité des tests;
- ~ le respect de la technique;
- ~ le respect des critères de validité de chacun des tests;
- ~ la concordance des résultats.

L'analyse de ces données doit être compilée et conservée dans un registre. En ce qui concerne le temps de conservation, veuillez vous référer au fascicule *Dossier médical de l'utilisateur*.

En soins et services respiratoires à domicile

Dans le secteur des soins et des services respiratoires à domicile, des outils doivent être développés en fonction non seulement des actes posés (traitements, vérifications, etc.), mais aussi des services offerts (temps de délai, nombre de visites, disponibilité du personnel, services de garde, etc.), toujours en tenant compte de la satisfaction de la clientèle. À cette fin, un questionnaire de satisfaction de la clientèle pour combler l'analyse et la synthèse de toute autre mesure d'appréciation de l'acte est recommandé.

Outils de perfectionnement



*Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec*

OPIQ

Achévé d'imprimer le 1^{er} trimestre 2002